

23 février 2026

Comportements toxiques et laisser-faire

Le Sne-FSU alerte depuis plusieurs années sur des situations récurrentes de mal-être au travail. Si les causes peuvent être multiples, le Sne-FSU constate surtout une augmentation continue et préoccupante de ces situations.

Pour le Sne-FSU, cette dégradation est majoritairement liée à des pratiques managériales délétères*, rendues possibles et aggravées par le manque de volonté manifeste des plus hauts dirigeants de l'OFB à y mettre un terme. Plutôt que de traiter les problèmes de fond, la direction choisit trop souvent de les minimiser, préférant « mettre la poussière sous le tapis » au détriment de la santé des agents. Cette politique de déni laisse durablement des personnels en souffrance et engage pleinement la responsabilité de l'employeur.

Les collègues subissant des pratiques managériales délétères supportent plus ou moins bien et plus ou moins longtemps cette situation avant que les impacts sur leur santé les conduisent auprès d'un médecin.

Et que fait l'OFB ? Il soutient les responsables.

En effet, c'est à ce moment que s'installe la suspicion de la direction de l'OFB quant à la capacité de l'agent concerné à reprendre son poste et à réintégrer son service. La hiérarchie de l'OFB semble en effet considérer que sa propre responsabilité ne saurait être mise en cause ; dès lors, c'est nécessairement l'agent qui devient le fautif.

Cette logique se traduit trop souvent par un empilement de procédures et de convocations, qui s'apparentent davantage à une mise à l'épreuve qu'à un accompagnement :

- Entretiens avec la hiérarchie, parfois celle-là même qui est à l'origine des dommages,
- Convocation devant la médecine du travail
- Convocation devant un médecin agréé,
- Convocation devant un médecin spécialisé (psychiatre, ...)
- Convocation devant le comité médical,
- Recherche de fondements pour engager une procédure disciplinaire contre l'agent
- Etc...



Au lieu de protéger les agents, l'OFB déroule un parcours dissuasif qui instaure une double peine pour les agents concernés. Cette situation peut générer également chez les agents des interrogations mais plus que cela, un mal-être, quant à leur capacité à faire lorsque leurs compétences sont remises en cause, jusqu'à les pousser à la faute. Faute qui sera retournée contre l'agent. La boucle est bouclée...

Le Sne-FSU s'exprime depuis la création de l'OFB sur le manque d'ambition de la politique de prévention de l'OFB.

Nous n'y reviendrons pas ici dans le détail car nous pensons que les agents ont bien compris que les plus hauts dirigeants de l'OFB ne protègent pas les agents. Ils protègent l'image de l'établissement au détriment des agents.

Il est grand temps que la direction change de posture. Agir réellement dans l'intérêt des agents suppose de traiter les situations de souffrance à la racine et de faire enfin de la protection des personnels une priorité effective, et non un simple affichage de principe. Le contexte actuel et les attaques contre l'établissement ne doivent pas être une raison de ne pas agir.

** Nota : Il ne faut cependant pas minimiser également certains comportements toxiques d'agents vis à vis de leur hiérarchie. Mais bien sûr, il serait réducteur de généraliser ces situations ou ces comportements... C'est mieux en l'écrivant !*

Ça suffit, PLACE À L'HUMAIN

N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous rencontrez

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 26 février et le 26 mars 2026 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

NOUS CONTACTER :

Email : sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



Contactez votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

snepacacorse@gmail.com
stephane.plessis@ofb.gouv.fr
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sebastien.jacquillat@gmail.com

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

amelie.chantereau@ofb.gouv.fr
06 30 62 93 87

Occitanie

fabienne.mallet@ofb.gouv.fr
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA

06 68 77 69 49

isabelle.heba@gmail.com

Sébastien JACQUILLAT

06 34 04 63 29

sebastien.jacquillat@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU



Adhérer c'est nous soutenir.

Nous soutenir c'est nous donner les moyens de vous informer et de vous défendre.